



Genève, le 22 juin 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité (DS)

Genève ancre sa participation à l'Académie de police de Savatan

A l'issue d'une période d'évaluation du concept de formation des aspirant-e-s policiers dispensé sur le site de Savatan, le canton de Genève a entériné le principe de pérenniser sa participation à l'Académie de police. Des adaptations sont néanmoins demandées pour assurer la formation de ses aspirant-e-s.

Comme initialement prévu lors de l'engagement de la police genevoise pour une phase test sur le site de Savatan, une évaluation a été menée afin d'envisager la pérennisation de ce partenariat. Plusieurs enjeux ont été identifiés et des propositions formulées en vue d'une pleine adhésion de Genève à l'Académie de police de Savatan.

Le Conseil d'Etat genevois reconnaît ainsi que le futur de la formation policière réside dans une formation pour la Suisse romande à coordonner avec la mise en œuvre du Concept général de formation 2020; il privilégie cependant une réflexion très ouverte permettant d'envisager aussi bien un site unique à définir qu'un enseignement sur plusieurs sites ou à travers des dislocations ponctuelles dans chacun des cantons. L'autonomie financière et juridique de l'institution a par ailleurs été reconnue comme objectif nécessaire à court terme.

L'adaptation prévue du plan d'études cadre (PEC), au niveau du nombre d'heures et de la répartition au sein des différentes matières, notamment pour développer les aspects de procédure pénale (audition) et de police de proximité, est quant à elle vivement souhaitée. L'ajustement demandé par la police genevoise au "fil rouge" judiciaire, ainsi que l'intégration d'une partie des processus particuliers cantonaux devront être mis en œuvre en coordination avec le centre de formation de la police genevoise.

Il a été reconnu que l'accompagnement de cette transformation requerra une implication forte de notre canton. La présence d'un officier supérieur genevois au sein de l'état-major est par ailleurs vivement souhaitée par l'ensemble des partenaires. Ces différentes adaptations contribuent au réexamen des orientations pédagogiques et de conduite de l'Académie.

Le Conseil d'Etat a également pris connaissance de l'état d'avancement des négociations en cours, menées par le Canton de Vaud avec la Confédération pour l'acquisition du site de Savatan. Au niveau des coûts, le Conseil d'Etat se rallie à la volonté de mettre en place des structures garantissant un écolage moyen ne dépassant pas 50'000 à 55'000 francs par aspirant.

Dans ce cadre, le canton de Genève ancre dans la durée sa participation à l'Académie de la police du Savatan en devenant un membre à part entière. Les discussions se poursuivent en ce sens avec les partenaires de l'Académie pour formaliser les conventions afférentes d'ici à l'automne 2018.

Pour toute information complémentaire:

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant Mme Emmanuelle Lo Verso, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DS, T. 022 546 88 10 ou 079 955 44 29.